

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 12 novembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Mireille BALOCCO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Florence MASSE - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René AMODRU représenté par Jocelyne TRANI - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Sabine BERNASCONI représentée par Laure-Agnès CARADEC - Jean-Louis BONAN représenté par Annie GRIGORIAN - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Frédéric BOUSQUET représenté par Albert LAPEYRE - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Alain CHOPIN représenté par Nicole BOUILLLOT - Sandra DALBIN représentée par Josette VENTRE - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude DELAGE représenté par Richard FINDYKIAN - Pierre DJIANE représenté par Martine RENAUD - Michèle EMERY représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Catherine PILA - Arlette FRUCTUS représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Josette FURACE représentée par Louisa HAMMOUCHE - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Bruno GILLES représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Marie-Louise LOTA représentée par Solange BIAGGI - Laurence LUCCIONI représentée par Xavier MERY - Patrick MAGRO représenté par Sophie CELTON - Bernard MARANDAT représenté par Jacques BESNAÏNOU - Bernard MARTY représenté par Marc LOPEZ - Janine MARY représentée par Christian JAILLE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Guy MATTEONI représenté par Martine GOELZER - Richard MIRON représenté par Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Claudette MOMPRIVE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Didier PARAKIAN représenté par Gérard CHENOZ - Gérard POLIZZI représenté par Stéphane MARI - Marine PUSTORINO-DURAND représentée par Michel AZOULAI - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Nathalie FEDI - Roger RUZE représenté par Roland CAZZOLA - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Maxime TOMMASINI représenté par Monique CORDIER - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Dominique DELOURS - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Fabrice JULLIEN-FIORI - Laurent LAVIE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 12 Novembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 12 Décembre 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**FCT 001-651/19/CT**

**■ CT1 - Budget 2020 - Approbation de l'Etat Spécial de Territoire  
DBP 19/18118/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par courrier en date du 28 octobre 2019, Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence a notifié à Monsieur le Président du Territoire Marseille Provence les montants des dotations de gestion attribuées au Territoire pour l'élaboration du Budget primitif 2020 :

- Au titre de la dotation de fonctionnement : 89 653 451,00 euros
- Au titre de la dotation d'investissement : 145 295 000,00 euros

Toutefois, depuis l'envoi du courrier de notification, le montant de la dotation de gestion en fonctionnement a été revu à la baisse de 1 262 000,00 euros, correspondant à la centralisation sur le Budget Principal de la Métropole, des primes d'assurance pour 1 250 000,00 euros et des conventions de gestion de l'éclairage public pour la part des ressources humaines à rembourser aux communes (chapitre 012) pour 12 000,00 euros.

Les montants des dotations de gestion ainsi attribuées au Territoire pour l'élaboration du Budget Primitif 2020 sont les suivantes :

- Au titre de la dotation de fonctionnement : 88 391 451,00 euros
- Au titre de la dotation d'investissement : 145 295 000,00 euros

Ainsi, suivant l'instruction budgétaire M57, il est proposé d'approuver l'équilibre de l'Etat Spécial de Territoire Marseille Provence pour l'exercice 2020 en dépenses et recettes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

**OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Signé le 12 Novembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 12 Décembre 2019**

**DELIBERE**

**Article unique :**

L'Etat Spécial de Territoire de Marseille Provence arrêté aux chiffres inscrits à la Balance Générale du Budget Primitif 2020 est approuvé. Il s'équilibre en dépenses et recettes comme indiqué ci- après :

Section de fonctionnement : 101 509 634,00 euros

Section d'investissement : 145 295 000,00 euros

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC